



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16/03/2012 à 15H**

Les membres de l'ARC LANGUEDOC, Association des Responsables de Copropriété en Languedoc, se sont réunis en assemblée générale le 16/03/2012 à 15H00 à la Maison Pour Tous Voltaire, 3 square Jean Monnet 34070 MONTPELLIER, sur convocation régulière du Président en exercice, M. Jean DAVID, transmise le 20/02/2012 par e-mail et par voie postale pour les adhérents ne disposant pas de courrier électronique.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence dûment émargée par chaque membre ou mandataire en entrant en séance, que 69 membres représentant 69 voix sont présents et représentés.

Adhérents présents : 23 ADHERENTS - VOIR FEUILLE DE PRESENCE

Adhérents représentés : 46 ADHERENTS - VOIR FEUILLE DE PRESENCE

Invité : M. Flavien BONNETTE en sa qualité de salarié Directeur et avec voix consultative.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité
- Rapport financier du trésorier - Exercice du 03/12/2010 au 31/12/2011
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion - Exercice du 03/12/2010 au 31/12/2011
- Election du Conseil d'Administration et des Contrôleurs aux Comptes
- Mise en place d'un Règlement Intérieur
- Approbation des comptes 2011 - Exercice du 03/12/2010 au 31/12/2011
- Révision et approbation du budget 2012
- Montant des cotisations 2013
- Approbation du budget 2013
- Actions de l'ARC LANGUEDOC pour 2012 / 2013
- Questions diverses

Il est procédé à l'élection du bureau de l'assemblée.

1. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE :

M. Jean DAVID se présente en qualité de président de séance.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

ABSTENTIONS : M. Gérard LE VERCHE (PARC ACADEMIE) soit 1 voix

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion à la majorité des présents et représentés.

6. **ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES :**

a) Le nombre d'administrateurs est fixé entre 3 et 9, selon statuts adoptés lors de l'AGE du même jour à 14H.

Aucun membre n'a fait acte de candidature selon les délais impartis prévus dans les statuts, et aucun ne se présente. Le Conseil d'Administration reste donc composé de 3 membres fondateurs.

b) Les statuts prévoient la possibilité de désigner jusque 2 contrôleurs aux comptes.

2 membres se présentent.

Il est procédé au vote puis au dépouillement.

Sont élus contrôleurs aux comptes pour 1 an :

- Mme Edith KLEIN (LA MALAMOUSQUE DOREE) - 70 voix

- M. Pierre BLERVAQUE (FRANCE 7) - 70 voix

7. **MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR :**

L'assemblée générale adopte un règlement intérieur selon le projet diffusé avec la convocation.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

La résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

8. **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 03/12/2010 AU 31/12/2011 :**

L'assemblée générale approuve les comptes présentés relatifs à l'exercice du 03/12/2010 au 31/12/2011. Les recettes se montent à 98.160,51 € et les dépenses à 84.464,33 € soit un surplus de recettes de 13.696,18 €.

Il est important de noter qu'il est impératif que l'association dispose d'un « fonds de roulement » car il est constaté que les cotisations et autres prestations complémentaires sont réglées en moyenne à 30 jours, voire davantage parfois.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice du 03/12/2010 au 31/12/2011 à l'unanimité des présents et représentés.

9. **REVISION ET APPROBATION DU BUDGET EXERCICE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012 :**

L'assemblée générale décide de fixer le budget de fonctionnement de l'association pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 à hauteur de 110.000 €, selon tableau ci-après.

POUR : le reste des présents et représentés

CONTRE : M. Herbé BAYARD (LES HAUTS D'ARGENCY, représenté par M. Robert FEUVRIER) soit 1 voix

ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre FELS (LA NEF) – M. Pierre BLERVAQUE (FRANCE 7) soit 2 voix

L'assemblée générale approuve le montant des cotisations 2013 à la majorité des présents et représentés.

11. APPROBATION DU BUDGET EXERCICE DU 01/01/2013 AU 31/12/2013 :

L'assemblée générale décide de fixer le budget de fonctionnement de l'association pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 à hauteur de 116.500 €, selon tableau présent à la résolution N°9.

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale approuve le budget 2013 présenté à hauteur de 116.500 € à l'unanimité des présents et représentés.

12. ACTIONS DE L'ARC LANGUEDOC POUR 2012 / 2013 :

Un point est fait sur les formations à dispenser, sur les actions à mener ou à continuer à mener... Selon les mêmes termes que ce qui a été relevé lors de l'AGO du 21/10/2011 (voir PV).

POUR : l'unanimité des présents et représentés

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

L'assemblée générale approuve les projets d'actions à l'unanimité des présents et représentés.

13. QUESTIONS DIVERSES (sans vote) :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 16H30.
La feuille de présence est alors élargée par les membres du bureau.

Le Président,
M. Jean DAVID

Le Secrétaire,
M. Pascal SZYMANEK

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siren N° 529 855 868
Rattachée à l'UNARC - Membre Permanent de la Commission Nationale de la Copropriété
Siège social et adresse de correspondance : Le France Bat F - 33 allée de l'Attique - 34000 MONTPELLIER
Tel : 04 99 53 87 33 - Portable : 06 11 61 09 77 - Fax : 09 72 23 21 92 - E-mail : contact@arclanguedoc.fr
Sites Internet : <http://www.unarc.asso.fr> & <http://www.arclanguedoc.fr>